

INGÉNIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE

SESSION 2015

EPREUVE D'ÉTUDE DE CAS OU PROJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES
OPTION : Paysages, espaces verts

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Pour la rédaction, seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'une autre couleur, crayon de couleurs, feutres, crayon gris, est autorisée le cas échéant.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice en mode autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 34 pages et 3 plans dont 1 plan à rendre avec la copie

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous préciserez le cas échéant le numéro de la question et de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

La ville d'INGEVILLE a engagé depuis deux ans des travaux de voirie et d'embellissement de son centre-ville, et en particulier la rénovation de la place de la Comédie. La fin de chantier est programmée à la fin du mois de juillet 2015. Cette rénovation a inclus la piétonisation de la place et le renouvellement des sols par un parement ocre clair avec deux diagonales de pavés noirs. Elle a aussi été l'occasion de repenser l'éclairage et de restaurer les façades des édifices donnant sur la place.

Située au centre historique d'INGEVILLE, la place de la Comédie appartient à un magnifique ensemble datant du XVIII^{ème} siècle. De belles proportions (106 m sur 104 m), construite entre 1751 et 1755, la place constitue un bel exemple d'architecture classique, ponctué d'apports du répertoire rococo et baroque (grilles et fontaines). Les différents bâtiments à étages se distribuent autour de la place. L'ensemble de la place est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le maire et son conseil municipal ont décidé de proposer un temps fort lors de l'inauguration de la place de la Comédie par l'aménagement d'un jardin éphémère sur le thème de la nature en ville et de profiter de cet évènement pour valoriser la nature en ville.

Le jardin sera ouvert au public du 19 septembre 2015 au 1^{er} novembre 2015.

Le service des parcs et jardins et des espaces naturels sera en charge de ce projet.

L'installation du jardin sera possible à partir du 14 septembre 2015.

Les plans en annexe vous donneront toutes les données techniques de la place.

Dans la mesure du possible, et tout en respectant la réglementation, il est demandé au service d'occuper l'emprise de la place de la Comédie. Attention, il faudra prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'implantation sur cette place, nouvellement rénovée en pavage d'origine calcaire.

Question 1 (4 points)

Vous êtes responsable du service des parcs et jardins et des espaces naturels de la mairie d'INGEVILLE (50 agents). Votre directeur général des services vous demande d'élaborer une note détaillée à l'attention des élus, portant sur la conception et la scénographie de ce jardin à thème, la chronologie des actions et les partenaires éventuels.

Il ne s'agit pas d'un projet de fleurissement traditionnel avec des plantes annuelles, mais de proposer un jardin cohérent en lien avec la thématique qui devra servir d'outil pédagogique, de support de communication et de sensibilisation pour corroborer la politique générale de la ville en matière d'espaces verts et d'environnement.

Question 2 (4 points)

Vous élaborerez un programme d'animation (liste des intervenants et actions) autour de cet évènement.

Le maire souhaite ouvrir le jardin à une participation des habitants pour de l'animation (une partie du jardin) et permettre la visite des scolaires. Les PMR devront être pris en compte.

Vous soumettrez vos propositions avec les éléments de préparation, de calendrier, d'implication d'autres services, d'occupation spatiale...

Question 3 (5 points)

Le directeur des services techniques vous confie une enveloppe budgétaire de 80 000 € HT pour le financement de l'opération.

Vous établirez un schéma d'intention sur le plan 3 fourni.

Vous rédigerez un cahier des charges à l'attention des techniciens placés sous votre responsabilité qui seront chargés d'établir la liste détaillée des végétaux.

Question 4 (3 points)

Vous donnerez un planning depuis la phase d'étude jusqu'au démontage du jardin.

Question 5 (2 points)

Vous communiquerez sur le nombre d'agents nécessaires pour l'implantation, l'entretien du jardin et l'animation que vous avez déterminée à la question 2. Vous estimerez le coût de cette main d'œuvre suivant le coût horaire régie que vous devrez estimer.

Question 6 (2 points)

Vous recenserez les risques pouvant nuire à la sécurité et la santé de toutes les personnes susceptibles de participer à ce jardin et vous préconiserez des actions visant à réduire ces risques, voire les supprimer. Vous hiérarchiserez ces risques.

Liste des documents :

- Document 1 :** « 'Caen' le jardin devient éphémère et durable » – *Les cahiers du fleurissement* – Novembre-décembre 2013 – 2 pages
- Document 2 :** « Espaces publics : les rendre accessibles à tous les handicaps » – *Jean Saubesti – Le lien horticole N°836* – Mars 2013 – 2 pages
- Document 3 :** « Gravelines, 42 jardinières montent la garde sur la place d'Armes » – *Michel Desfontaines – Paysage Actualités* – Avril 2013 – 2 pages
- Document 4 :** « Politiques urbaines : les jardins à quai à Nantes » – *Gaëlle Aggéri – "Inventer les villes-natures de demain... Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts" (extrait)* – *Educagri-Editions* – 2009 – 1 page
- Document 5 :** « Entre festival et mobilisation des équipes » – *Philippe Curdy – Dossier du CNFPT* – 2009 – 5 pages
- Document 6 :** « Comment valoriser la nature en ville ? » – *Rendez-vous en ville (extrait)* – Janvier 2015 – 2 pages
- Document 7 :** « L'art au jardin » – *En vert & Avec vous* – Décembre 2014 – 4 pages
- Document 8 :** « Diversité végétale et tolérance » – *Frédéric Ségur – Horticulture & PAYSAGE* – Janvier 2015 – 2 pages
- Document 9 :** « L'évaluation des risques professionnels - Le Document Unique » – *cdg54.fr* – consulté le 9 avril 2015 – 8 pages
- Annexe A :** « Consultations : diverses fournitures » – *Service espaces verts de la commune d'INGEVILLE* – 2015 – **L'annexe n'est pas à rendre avec la copie** – 2 pages

Liste des plans :

- Plan 1 :** « Plan des réseaux » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 2 :** « Plan des trames pavées, emprises des terrasses et accès pompiers » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 3 :** « Proposition d'aménagement » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – un exemplaire à rendre avec la copie et un exemplaire de secours

Attention, le plan 3 en format A3 utilisé pour répondre à la question 3 est fourni en deux exemplaires dont un à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné. Veillez à n'y porter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...).

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.